

## **Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) -Soutien à un projet d'insertion sociale et professionnelle**

Mise à jour : Il y a 7 ans

### **Nature et objectif de l'aide**

- Aides à la mobilité
- Aide au permis de conduire
- Aide à la formation
- Autres soutiens au projet professionnel
- Soutien au projet logement
- Soutien au projet santé
- Autres soutiens au projet d'insertion

Les modalités et conditions d'accès sont précisées au règlement départemental d'attribution adopté le 16 octobre 2012 par le Conseil Général et applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

### **Bénéficiaires**

Jeunes de 18 à 25 ans en difficulté d'insertion sociale et professionnelle.  
Les étudiants ne sont pas publics prioritaires en matière de FAJ.

### **Critères utilisés dans le cadre de l'examen de la demande (qualitatifs et quantitatifs)**

La demande est à présenter :

- auprès de la mission locale ou de la PAIO
- auprès du service social de secteur
- auprès du CCAS

### **Taux d'intervention Cumul Modalités d'attribution et de versement**

Maximum = **1000 € par jeune et par période de 12 mois**  
(aide pouvant être portée à 1500 € pour le financement d'un permis de conduire)  
Les aides sont payées via une régie d'avance.

### **Pièces à fournir au dépôt du dossier**

Selon la nature de l'aide sollicitée, se référer au règlement départemental d'attribution.

### **Direction de référence**

Direction de l'Action Sociale et de l'Insertion

# Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) -Soutien à un projet d'insertion sociale et professionnelle

Mise à jour : Il y a 7 ans

**Date limite de dépôt de la demande**

Pas de date limite